

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 avril 2017 à 19 h 00

Présents : M. Pascal MOHR, Maire

Mme Anne-Marie MONGEL, Ms. Jean-Paul CAURIER, Francis TOUSSAINT, adjoints

Mmes Florence NORMAND, Sylvie AUDINO, Francine BASSO BRUSA, Mrs Didier BARRET, Jean-Michel MARCHAL et Charles-Henri KARAMARKO

Excusé et ayant donné procuration : Mme Marie BAYARD procuration à Mme Florence NORMAND, Mme Patricia MERCIER procuration à M. Jean-Paul CAURIER, M. Marc GERARDIN procuration à Mme Anne-Marie MONGEL

Excusé : M. Laurent GASPAR,

Secrétaire : Mme Anne-Marie MONGEL

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *Par 12 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote* :

ADOpte le Compte Administratif de 2016 du Budget de l'eau, ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	217 989.57 €
Recettes	61 574.08 €
Déficit sur l'année.....	156 415.49 €

Section d'investissement :

Dépenses	3 772.27 €
Recettes	21 330.19 €
Excédent sur l'année.....	17 557.92 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET DE L'EAU

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :

CONSTATE les résultats de l'exercice 2016, qui laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 135 584.56 € et un excédent d'investissement de 57 783.45 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

- Excédent antérieur reporté	292 000.05 €
- Résultat de l'exercice	
Déficit	156 415.49 €
- Excédent au 31.12.2016.....	135 584.56 €
- Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement	
A la section d'investissement (compte 1068) :	0 €
- Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté	135 584.56 €

BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif de 2017 du service de l'Eau :

Section de fonctionnement :

Dépenses = recettes, soit..... 194 647 €

Section d'investissement :

Dépenses = recettes, soit..... 158 461 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET FORET

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *Par 12 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote :*

ADOpte le Compte Administratif de 2016 du Budget Forêt, ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	15 306.04 €
Recettes.....	33 146.24 €
Excédent sur l'année.....	17 840.20 €

Section d'investissement :

Dépenses	32 274.25 €
Recettes.....	14 297.98 €
Déficit sur l'année.....	17 976.27 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET FORET

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

CONSTATE les résultats de l'exercice 2016, qui laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 137 421.90 € et un déficit d'investissement de 32 274.25 € et d'un RAR de 28 060 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

- Excédent antérieur reporté	119 581.70 €
- Résultat de l'exercice	
Excédent.....	17 840.20 €
- Excédent au 31.12.2016.....	137 421.90 €
- Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement	
A la section d'investissement (compte 1068) :.....	60 334.25 €
- Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté	77 087.65 €

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA FORET

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif de 2017 de la Forêt :

Section de fonctionnement :

Dépenses = recettes, soit..... 121 618 €

Section d'investissement :

Dépenses = recettes, soit..... 156 305 €

TRAVAUX DE MAINTENANCE DE L'ONF

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

ACCEPTTE le devis présenté par l'ONF d'un montant de 2 200 € HT

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *Par 12 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote :*

ADOpte le Compte Administratif de 2016 du Budget communal, ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	326 133.03 €
Recettes	587 374.03 €
Excédent sur l'année	261 241.00 €

Section d'investissement :

Dépenses	291 479.18 €
Recettes	228 062.78 €
Déficit sur l'année	63 416.40 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

CONSTATE les résultats de l'exercice 2016, qui laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 343 021.86 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement du CCAS soit 4 488.20 €, soit un total de 347 510.06 € et un déficit d'investissement de 66 133.40 € auquel s'ajoute les RAR d'un montant de 1 466 €, soit au total 67 599.40 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

- Excédent antérieur reporté	81 780.86 €
- Résultat de l'exercice	
Excédent	261 241.00 €
- Excédent au 31.12.2016	343 021.86 €
- Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement	
A la section d'investissement (compte 1068) :	67 599.40 €
- Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté	275 422.46 €
(auquel s'ajoute 4 488.20 € soit au total 279 910.66 €)	

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif de 2017 de la Commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses = recettes, soit

678 001 €

Section d'investissement :

Dépenses = recettes, soit

591 080 €

VOTE DES TAXES

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Dans le respect de la neutralité fiscale décidée par le conseil de la communauté d'agglomération de Saint-Dié des Vosges,

FIXE ainsi qu'il suit les taux des contributions directes pour 2017 :

Taxe habitation	18.43 %
Taxe foncière (bâti)	9.00 %
Taxe foncière (non bâti)	20.54 %

BUDGET COMMUNAL – DUREE D'AMORTISSEMENT DU MATERIEL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

FIXE la durée d'amortissement du matériel acheté en 2016

SITE INTERNET

Vous pouvez dorénavant consulter les actualités de la commune sur son site internet :

Nompatelize.fr